

RAPPORT DE JURY CONCOURS EXTERNE ADJAENES 1^{ère} CLASSE SESSION 2015

544 candidats étaient inscrits et 388 se sont présentés aux épreuves écrites.

32 candidats ont été déclarés admissibles. A l'issue de l'épreuve orale d'admission, 9 candidats ont été déclarés admis sur liste principale et 4 sur liste complémentaire.

Tableau statistiques :

ADJAENES externe	Côte d'Or	Nièvre	Saône et Loire	Yonne	Total	Nb postes
Inscrits	296	61	101	86	544	9
Présents	208	47	68	65	388	

I) ADMISSIBILITE

Épreuve n°1

Une épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3)

Les candidats devaient répondre à des questions de compréhension sur un texte « Comment se prépare l'Etat face aux risques ».

Le sujet ne comportait aucune difficulté et la grande majorité des réponses aux questions figuraient dans le texte sachant qu'il ne fallait pas se contenter de recopier certains paragraphes de celui-ci mais savoir reformuler de façon synthétique. Une des questions nécessitait pour le candidat de connaître l'actualité relative à ce sujet.

Les réponses permettaient facilement de repérer les compétences attendues par le jury.

La moyenne à cette épreuve est de : 14.20/20

Épreuve n°2 : Une épreuve écrite consistant en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe ; grammaire) et mathématiques (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3). Les exercices proposés en français et en mathématiques correspondent aux compétences attendues d'un collégien de 3^{ème}. Les consignes ont parfois été lues trop rapidement ce qui a généré des réponses fausses ou incomplètes.

La moyenne à cette épreuve est de : 11.42/20

Il convient de rappeler que l'usage du téléphone portable étant interdit, les candidats doivent anticiper le fait qu'ils ne peuvent pas en situation de concours l'utiliser comme calculatrice, ce

qui manifestement a fait défaut à ceux qui, parmi les candidats, n'étaient pas en possession d'une calculatrice.

II) ADMISSION

L'épreuve d'admission consiste en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle. Elle est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude d'un candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations (durée : trente minutes ; coefficient 4). Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

La moyenne du dernier admis sur liste principale est de : 16.53/20

L'épreuve débutait par une évaluation des compétences bureautiques des candidats. Les notes ont été très bonnes pour cette partie à l'exception de quelques candidats. Il convient de rappeler aux candidats que cette évaluation peut avoir lieu sur des logiciels Office (Word, Excel) mais également sur Open Office et qu'ils doivent donc maîtriser les fonctionnalités de ces différents outils dans une version récente.

L'épreuve a ensuite consisté en un entretien entre les candidats et le jury dont le point de départ était une mise en situation professionnelle correspondant à des situations rencontrées par des ADJAENES en poste. Cette mise en situation a été plutôt bien maîtrisée par les candidats qui ont bien analysé l'énoncé du sujet avant d'apporter une réponse.

Le jury a ensuite demandé aux candidats de présenter leur parcours professionnel et de formation. Cette présentation a été bien préparée par la plupart des candidats ce qui leur a permis de proposer une prestation de qualité bien construite. Les échanges ont ensuite porté sur le parcours des candidats (formation et expérience professionnelle), leurs motivations et leurs appréhensions des différents métiers exercés par les ADJAENES.

Les candidats ont bien géré leur stress et ont pour une grande majorité démontré des facultés d'expression orale avérées. Le jury a signalé des prestations orales convaincantes hormis pour quelques candidats. Toutefois, certains candidats n'ont pas effectué le travail indispensable de connaissance des différentes structures du système éducatif au sein desquelles un ADJAENES peut être affecté. Les candidats se sont focalisés sur la connaissance du fonctionnement d'un EPLE alors qu'il est également attendu de connaître les services académiques ou les établissements de l'enseignement supérieur.